

Journal du Lot

ORGANE REPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

LES MISSIONNAIRES

Il est plus facile de nous faire croire à la vertu des congrégations missionnaires, qu'à celle des congrégations métropolitaines.

La raison de cette différence est bien simple. C'est que les premières, nous ne les voyons pas, tandis que les secondes, nous les voyons trop.

De loin c'est quelque chose, et de près ce n'est rien. La vertu des moines missionnaires a grand besoin, pour se faire admirer, d'être vue de très loin.

C'est pourquoi la presse congréganiste s'emploie, avec un zèle jamais lassé, à chanter leur louange.

A l'en croire, les congréganistes se feraient surtout remarquer aux colonies par les qualités qui leur manquent le plus ici.

Ces moines si peu Français en France, le deviendraient terriblement à l'étranger. Miliciens du pape, agents de Rome, chez nous ; ils seraient, par delà les mers, les meilleurs propagandistes de l'influence et de la langue françaises. O magie de l'éloignement !

Le malheur est que, à chaque fois qu'il nous parvient sur leur compte des renseignements impartiaux et précis, ils sont en complète opposition avec les louanges de la presse cléricale. Sur tous les points où nous avons des moyens de contrôle, nous avons trouvé les cléricaux en flagrant désaccord avec la vérité.

Déjà le rapport Voyron, sur les pillages commis en Chine par les missionnaires lors de l'expédition internationale à Pékin, avait porté un coup sensible à leur réputation de désintéressement et de probité.

Le geste de l'évêque Favier, saccageant le palais du prince Li et convertissant les lingots d'or chinois en monnaie très chrétienne n'est pas de ceux qui sollicitent l'admiration des peuples.

On se rappelle aussi les paroles du commandant Rivière, ancien gouverneur de l'Indo-Chine, déclarant que les élèves des Maristes, sortaient tous de l'école, ne sachant pas un mot de français. On n'a pas oublié, non plus, les affirmations de M. Le Myre de Villers, pourtant peu suspect de passion anticléricale, rapportant qu'à Madagascar, les jésuites n'avaient consenti à enseigner le français que lorsqu'ils y furent contraints.

Mais, pour ce qui est de répandre la langue française, voici un document tout à fait suggestif. Nos adversaires auront, malgré leur envie, quelque difficulté à le tenir pour négligeable. C'est un évêque qui parle, ou mieux qui écrit.

Ce document est emprunté au rapport des séances du Conseil colonial de la Cochinchine qui, après lecture de la lettre que nous reproduisons plus bas, se refusa à servir plus longtemps l'indemnité annuellement votée par la France.

Voici donc ce qu'écrivait au Conseil colonial, M. Mossard, évêque de Saïgon :

Saïgon, 13 Octobre 1902,

Monsieur le Président,

Messieurs les Conseillers coloniaux,

Il est fait grief à la mission de Saïgon de ne

pas enseigner aux enfants qui fréquentent ses écoles, dans l'intérieur, la langue française, conformément au desiderata de l'administration et du conseil colonial, et de ne pas rendre ainsi les services qui sont la conséquence de la subvention accordée à la mission.

J'estime que l'enseignement du français à de jeunes enfants dont beaucoup quittent l'école à douze ans et dont l'avenir est de rester attachés au sol, constitue un danger et une inutilité pour le plus grand nombre.

J'ai donc l'honneur de vous faire connaître que si cet enseignement doit être impératif pour toutes nos écoles de l'intérieur, je ne puis en assumer la responsabilité. En conséquence, je renonce au bénéfice de la subvention accordée jusqu'ici à la mission, sous ce titre : *Subvention aux écoles de la mission dans la colonie et formée pour enseignement du français.*

Cet évêque patriote tient que l'enseignement du français est un danger. Cela est tout à fait délicieux.

Du reste, est-il besoin d'aller aux colonies pour y admirer de pareils sentiments ?

Est-ce que dans la Flandre, est-ce que dans la Bretagne, les congréganistes qui sont, ou à peu près, les seuls éducateurs du peuple, n'ont pas proscrit depuis 20 ans l'enseignement du français ? La langue française est aussi inconnue en ces contrées qu'elle peut l'être en Allemagne. Ces populations demeurent ainsi isolées au milieu du pays et séparées en quelque sorte du reste de la France. Elles sont prisonnières dans leur ignorance et, par là, dociles à la domination du clergé.

En Indo-Chine, les Annamites qui savent le français, sont ceux qui se laissent le moins asservir par les missionnaires. C'est là le danger dont parle l'évêque de Saïgon. Dans ce cas particulier comme dans tous les autres, leur intérêt se trouve en opposition avec celui de la France. Et vous voyez qu'ils n'hésitent pas. Ces grands patriotes sacrifient l'intérêt de la France.

Ce sont des faits qu'il est bon de noter, des arguments qu'il faut retenir. Nous saurons de quoi il retourne quand on nous parlera de l'influence française répandue dans le monde par les missionnaires.

En deçà ou en delà des frontières, les Congrégations valent le même prix : Rien.

Emile LAPORTE.

L'affaire Humbert-Daurignac

Quelques jours encore et M. Leydet mettra le point final à la procédure de l'affaire Humbert, qui n'aura pas demandé moins de douze mois de travail laborieux. Le magistrat instructeur compte, en effet, soumettre sans retard, les inculpés à la formalité dernière de l'interrogatoire définitif, puis communication du dossier sera faite au parquet.

Avant d'ouvrir la série de ces interrogatoires, M. Leydet a communiqué à Romain Daurignac les conclusions du rapport de M. Legrand, expert, chargé récemment, nous l'avons dit, d'examiner les signatures Crawford apposées sur deux procurations passées par eux à Madrid, devant un notaire royal. D'après les conclusions de l'expert, l'une de ces signatures est de la main de Romain Daurignac et l'autre d'Emile. A cette lecture, Romain Daurignac a répondu par un haussement d'épaules, qu'il accentua plus

encore quand M. Leydet lui donna connaissance des renseignements qu'il avait reçus sur le séjour qu'il fit autrefois dans l'Amérique du Sud.

On croit que le procès sera appelé dans le mois d'août.

INFORMATIONS

Le nouveau gouverneur de l'Algérie

Les ministres ont tenu conseil mardi matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Loubet. Tous étaient présents à l'exception de M. Mougeot.

M. Combes a fait signer le décret par lequel M. Jonnart est, à titre de mission temporaire, chargé des fonctions de gouverneur général de l'Algérie. On sait que la loi du 30 novembre 1875 autorise des missions de ce genre pour une durée de six mois ; d'autre part, la jurisprudence établie autorise le renouvellement de la mission pour une seconde période de six mois.

Durant l'exercice de sa mission temporaire, M. Jonnart conservera son mandat de député.

Une question à M. Combes

M. Gérault-Richard a prévenu le président du conseil qu'il le questionnera à la rentrée sur les incidents qui se sont produits samedi dernier à Longchamp. Il s'agit de la petite manifestation hostile qui s'est produite au moment où M. Combes quittait l'hippodrome.

La Commission du budget

M. Doumer, président de la Commission du budget de 1903, vient d'adresser à tous les membres de cette Commission une lettre pour les inviter à hâter les dépôts sur le bureau de la Chambre des rapports sur toutes les propositions de la loi de finances qui ont été renvoyées à la Commission et qui comportent une suite législative.

M. Doumer fait observer, en effet, que peu de jours après la rentrée des Chambres les pouvoirs de la Commission du budget prendront fin par suite de la présentation du budget de 1904, et que, dès lors, elle doit achever son œuvre pour cette date. En conséquence, M. Doumer convoque la Commission pour le 12 mai, c'est-à-dire une semaine avant la reprise de la session.

Les principales questions dont la Commission est encore saisie et qui doivent faire l'objet de rapports sont relatives : à l'avancement et au traitement des instituteurs ; aux indemnités pour les familles de réservistes et territoriaux ; à la bonification de l'intérêt servi aux Sociétés de secours mutuels, au vinage, aux réclamations en matière de contributions directes, aux revendications financières de la ville de Paris.

L'impôt sur le revenu

Le ministre des finances n'a pas encore arrêté d'une façon définitive ses résolutions en ce qui concerne l'impôt sur le revenu, dont il doit saisir la Chambre dès la rentrée. On sait, toutefois, que cet impôt ne sera ni l'impôt global et progressif dont M. Rouvier s'est toujours montré l'adversaire, ni l'impôt de statistique considéré comme insuffisant par une partie de la majorité républicaine. Le ministre inclinait, en ce moment, pour le système suivant :

Deux des quatre contributions : l'impôt des portes et fenêtres et la cote mobilière seraient supprimés. A la propriété bâtie, on demanderait au prorata de sa valeur la

ressource abandonnée par la suppression de l'impôt des portes et fenêtres ; à une transformation de la cote personnelle on demanderait de combler le déficit résultant de la suppression de la cote mobilière. La nouvelle cote personnelle varierait suivant la position sociale de l'imposé et serait basée, suivant des règles qu'énumérerait le projet de loi, d'après les signes extérieurs de la richesse : valeur de la propriété ou du loyer, chevaux, domestiques, etc.

Il n'y aurait ni déclaration ni inquisition de la part de l'administration. Enfin, on ne demanderait à la propriété bâtie et à la cote personnelle que les ressources équivalentes à l'abandon des deux contributions. C'est à ce système que le ministre paraît devoir se rallier.

Quant au projet de budget pour 1904, M. Rouvier ne pense pouvoir le déposer que dans les premiers jours de juin.

Le rendement des impôts

Le rendement des impôts présente pour le mois d'avril une plus-value d'environ 17 millions sur les évaluations budgétaires, ce qui donne pour les quatre premiers mois de 1903 une plus-value d'environ 27 millions et une augmentation de recettes d'environ 42 millions par rapport à la période correspondante de 1902.

L'affaire Voisin

On sait que le soldat Voisin fut condamné à mort, en 1892 par le conseil de guerre de Rennes, sous l'accusation d'avoir, dans les environs de Cherbourg, assassiné une vieille femme. Il bénéficia d'une commutation de peine d'abord, puis une erreur judiciaire paraissant avoir été commise à son égard, il fut complètement gracié, après sept années de bague.

Saisie d'une demande de révision, la Cour de cassation l'accueillit et renvoya Voisin devant le Conseil de guerre du Mans, où il fut acquitté en septembre dernier.

Le conseil de guerre toutefois, se déclare incompétent pour statuer sur la demande d'indemnité formée par Voisin.

On se rappelle que, dans une étude des plus intéressantes concernant divers points de droit soulevés par cette affaire, M. Manau, ancien procureur général à la Cour de cassation, premier président honoraire, avait démontré l'erreur commise par le conseil de guerre en se déclarant incompétent.

Cette décision, déférée à la cour suprême par le garde des sceaux, comme contraire à la loi, aux termes de l'article 441 du Code d'Instruction criminelle, a été, en effet, cassée, et la cause a été renvoyée devant le conseil de guerre d'Orléans, pour qu'il soit statué sur la demande d'indemnité formée par Voisin.

L'affaire est venue mardi, Voisin était assisté de M^e Hamard son défenseur. M. Huin, lieutenant-colonel au 131^e d'infanterie, présidait les débats.

Après la lecture des arrêts qui ont condamné et réhabilité Voisin, le conseil prend connaissance des certificats des médecins qui ont examiné le malheureux à son retour du bague : la jambe gauche, celle à laquelle était fixée la chaîne est presque atrophiée. La blessure semble inguérissable. La malaria, dont il a subi les atteintes, reviendra de temps en temps.

M^e Hamard met en avant comme chiffre de l'indemnité à allouer à son client celui de 80.000 francs. Le commissaire du gouvernement, reconnaissant que Voisin a droit à une indemnité, propose au conseil de la fixer à 40.000 francs.

Le conseil, après délibération, s'arrête à ce chiffre et ordonne l'affichage, par extrait, des jugements du conseil de guerre du Mans, de la cour de cassation et du conseil de guerre d'Orléans, dans la région de Cherbourg, où est domicilié Voisin, et dans les régions du Mans et d'Orléans.

Une secte d'illuminés

La Russie est, plus encore que l'Orient le pays où se développent les sectes les plus étranges d'illuminés.

La *Norddeutsche Allgemeine Zeitung* annonce que la police vient de découvrir à St-Petersbourg une association dont les membres s'engageaient à renoncer à la vie dès qu'ils avaient atteint l'âge de trente ans.

Aussitôt la date fatale expirée, chaque membre adhérent devait se rendre dans une cave où, en présence de tous les membres, il était de son propre consentement, enseveli vivant dans une cavité ménagée dans le mur et scellée aussitôt de briques et de ciment.

Un rituel bizarre accompagnait cette lugubre cérémonie.

D'autres branches de cette secte existent parait-il, à Moscou, à Kiew, à Odessa et dans plusieurs autres grandes villes de Russie.

Inutile de dire que la police va s'efforcer de mettre fin à ces pratiques barbares

Tirages financiers

Obligations de la Ville de Paris 1875

Le numéro 327.028 gagne 100.000 fr.

Le numéro 144.795 gagne 50.000 fr.

Les trois numéros qui suivent gagnent chacun 10.000 fr. :

85.369 70.562 363.542

Les quatre numéros qui suivent gagnent chacun 5.000 fr.

191.369 245.213 352.500 55.554

Vingt-cinq numéros gagnent chacun 1.000 fr.

Obligations foncières de 500 fr. 5 0/0 1879

Les numéros 772.607, 1.730.463 gagnent chacun 100.000 fr.

Le numéro 1.562.095 gagne 25.000 fr.

Les numéros 166.606 et 255.007 gagnent chacun 10.000 fr.

Les cinq numéros suivants gagnent chacun 5.000 fr. :

427.286 689.376 1.553.539

1.286.746 840.325

Quatre-vingt-dix numéros gagnent chacun 1.000 fr.

Obligations foncières de 500 fr. et de 100 fr. 2,60 0/0 1885

Le numéro 84.632 gagne 100.000 fr.

Le numéro 173.952 gagne 25.000 fr.

Les six numéros suivants gagnent chacun 5.000 fr. :

33.873 62.731 98.047 379.359

408.018 416.282

Quarante-cinq numéros gagnent chacun 1.000 fr.

CHRONIQUE LOCALE

Conseils municipaux

Par arrêté préfectoral, les conseils municipaux du département du Lot sont convoqués pour la deuxième session ordinaire pour le 17 mai courant. Cette session pourra durer six semaines.

Pendant cette session, en dehors des questions budgétaires, les Conseils municipaux pourront s'occuper de toutes les questions qui rentrent dans leurs attributions.

CAHORS

Patriotes, Nationalistes

Dans son numéro de mardi, le *Quercinois* publie une conversation qu'un sien ami a eue avec un prince du barreau.

« Personne n'est sûr désormais de n'être pas, en se levant, l'objet d'une perquisition ; nous sommes tous à la merci d'un caprice, et la voie où le gouvernement s'engage est glissante ; une fois qu'on y est entré, on ne sait plus où l'on s'arrêtera. Voilà que le gouvernement ose déjà s'opposer à ce que les coupons soient payés à certains possesseurs de titres par les établissements financiers qui ne dépendent nullement de lui. Il n'y a plus de sécurité pour les capitaux en France, et je comprends très bien qu'ils prennent la précaution de passer la frontière ; encore faut-il ne pas les confier, même en pays étranger, à des

banques qui soient des succursales d'une banque française ; car là aussi le gouvernement pourrait faire des enquêtes et s'immiscer abusivement ; à voir déjà comment vont les choses on peut tout craindre.

Ce discours émut un peu cet ami, qu'on avait déjà averti de divers côtés et comme il a une très grosse fortune, il se décida à vendre, au premier relèvement des cours, les trois ou quatre millions de capital qu'il possède sur la rente française.

Ces millions prendront la route de l'étranger pour se mettre à l'abri des tracasseries de nos politiciens et de leurs convoitises, comme tant d'autres le font tous les jours.

Pendant quelques mois, les journaux cléricaux ont mené campagne contre les caisses d'épargne.

Menacés de poursuites correctionnelles, et convaincus de la sale besogne qu'ils faisaient, ces journaux — le *Quercinois* tout le premier — se turent.

Aujourd'hui, ils s'en prennent aux capitaux ; ils disent aux capitalistes : Votre argent n'est pas en sûreté en France ; placez-le à l'étranger.

Il paraît que ces conseils sont suivis et que l'émigration des capitaux est « très considérable ».

Les barons, les marquis, et la pègre nationaliste sont unis dans ce même sentiment : ruiner la France.

C'est par patriotisme qu'ils agissent en ce sens, et en vertu du fameux précepte : qui aime bien, châtie bien.

La France de Combes est à leur avis gangrenée, pourrie ; le devoir des patriotes est donc de la régénérer ; on voit les procédés qu'ils emploient. Mais il en sera de cette campagne comme de celle qui fut dirigée contre les caisses d'épargne : elle ne produira pas grand résultat.

Les nationalistes sont des patriotes, et nous des sans-patrie.

L. B.

LES CONGRÉGATIONS

Dans notre dernier numéro, nous avons relaté les incidents qui se sont produits à Limogne, où s'était rendu le commissaire de police de Cahors, pour constater que les frères du Sacré-Coeur de Paradis n'avaient pas fermé leur établissement.

Procès-verbal fut dressé par M. Lagardère, commissaire de police.

Aujourd'hui, l'affaire n'est plus d'ordre administratif ; le dossier sera renvoyé par la préfecture au parquet de Cahors, qui est dès maintenant chargé de l'exécution de la loi.

A la préfecture, on nous a déclaré que dans le plus bref délai, des poursuites en correctionnelle allaient être intentées contre les frères de Limogne qui refusent de se soumettre à la loi et qui ont l'intention de ne céder qu'à la force.

Il appartient donc maintenant à M. le Procureur de la République d'assurer l'exécution de la loi.

Au sujet des deux jésuites dont nous avons parlé, il y a déjà longtemps, nous croyons savoir qu'ils vont être appelés prochainement devant le tribunal correctionnel de Cahors, où ils devront répondre du fait d'avoir ouvert dans notre ville un cours d'enseignement.

Voici à titre de document la protestation qui a été remise par les frères de Limogne à M. Lagardère, commissaire de police :

Nous protestons avec la dernière énergie contre les mesures persécutrices, arbitraires et illégales qui nous frappent dans nos intérêts et nos libertés les plus chères. Citoyens Français, nous ne demandons pas les faveurs gouvernementales mais le droit commun dans la liberté et l'égalité pour l'accomplissement de tous nos devoirs. Respectueux des lois de notre pays, dans la mesure où elles respectent elles-mêmes les droits de nous tous, nous ne sommes donc pas des révoltés. Nous voulons que les tribunaux nous disent au nom de quelle loi il est permis de sacrifier la propriété, de violer les domiciles, d'attenter aux consciences, de vouer à la misère la plus noire et à l'exil toute une catégorie de français qui n'ont commis d'autre crime que celui de porter l'habit religieux, de se dévouer corps et âme à l'éducation de la jeunesse et aux soins des orphelins.

Oui, nous voulons que l'on nous dise pourquoi le droit d'association est interdit au dévouement et à la prière, alors que le vice et la prostitution s'étaient impunément en plein jour. Voilà pourquoi en ce moment solennel et grand entre tous notre protestation s'élève devant la justice des hommes en attendant

les imprescriptibles arrêts de la justice de Dieu qui s'exerceront même en ce monde.

Conséquemment, ceux qui coopèrent à la violation de nos droits sacrés soit comme vendeurs, soit comme acheteurs, soit comme usufruitiers, seront par le fait excommuniés.

S'ils s'en moquent en ce monde ils ne le feront pas dans l'autre. Aussi sommes-nous décidés à résister et à ne sortir de chez nous que par la force.

Palmes académiques

Nous sommes heureux d'apprendre que notre jeune compatriote et ami, M. Ernest Contou, professeur de français, délégué de l'*Alliance française* à Haubinda (Allemagne) est nommé officier d'académie.

Nous adressons à notre ami nos meilleures félicitations.

L. B.

Départ du 7^e de Ligne

Le 7^e de ligne quittera Cahors demain vendredi 8 mai, pour se rendre par étapes au champ de tir de Caylus, où il doit effectuer divers tirs de combat.

L'état-major, la section hors rang les 1^{er} et 2^e bataillons seront cantonnés à Caylus, le 3^e bataillon dans les écarts, savoir : les 9^e et 12^e compagnies, peloton des dispensés, à St-Projet ; la 10^e compagnie à Loze et la 11^e compagnie à Lacapelle-Livron.

Les tirs commenceront lundi, les deux premiers jours seront consacrés aux tirs collectifs de réglage, les jours suivants aux tirs de combat proprement dits.

A l'aller, le régiment sera commandé par le commandant de Séze, le colonel étant aux manœuvres de cadres et le lieutenant-colonel en tournée de révision.

Le régiment rentrera à Cahors le 18 mai par Concots, où il aura de nouveau cantonné la veille.

Concerts militaires

Les concerts militaires seront suspendus pendant l'absence du régiment, du 8 au 21 mai.

Enseignement Primaire

Par arrêté préfectoral, en date du 2 mai, M. Redouls, instituteur à Goudou (Labastide-Murat), est nommé en la même qualité à Rignac, emploi vacant.

— M. Soulié, instituteur titulaire à Labastide-du-Haut-Mont, est nommé en la même qualité à Goudou (Labastide-Murat), en remplacement de M. Redouls.

Groupe d'études sociales « Travail »

Les membres du bureau et de la commission du groupe « Travail » sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu dimanche 10 mai, à 11 du matin, à la mairie, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour de la séance du mercredi 13 mai ainsi que sur une proposition du secrétaire du groupe d'Etudes sociales de Puy-l'Evêque.

Le Secrétaire général,

LÉON MARMIESSE.

Conférences Agricoles

M. Quercy, professeur départemental d'agriculture, fera des conférences :

1^o A Terrou, le dimanche 10 mai à 2 heures du soir. Sujet : Les engrais et l'agriculture nouvelle.

2^o A Saint-Maurice, le dimanche 10 mai courant, à 5 heures du soir. Sujet : Amélioration dans les cultures locales.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DU 7 MAI 1903

Allegro militaire	Gurtuer.
Si j'étais roi (ouverture)	Adam.
Les amourettes (valse)	J. Gung'l.
La jolie fille de Perth (fant.)	Bizet.
Les Marionnettes (polka)	Metra.

Allées Fénélon, de 3 h. 1/2 à 4 h. 1/2

Tribunal Correctionnel

Audience du 4 mai

Deux affaires seulement ont été appelées à cette audience.

Le sieur Augustin Cardonnel, 68 ans, tailleur d'habits à Concots, qui a chassé sans permis en temps prohibé, est condamné à 50 francs d'amende.

— Les nommés Pierre Vayssié, 61 ans, de Puy-l'Evêque et Antoine-Auguste Jouffreau, 51 ans, de la même commune, com-

paraissent devant le tribunal, sous l'inculpation de coups et blessures réciproques.

Le tribunal les condamne à 5 fr. d'amende chacun, avec application de la loi Bérenger.

Arrondissement de Cahors

CASTELNAU-MONTRATIER. — Lettre ouverte.

A Messieurs de la *Défense*

J'ai voté des félicitations à M. Combes, et je m'en honore.

Pourquoi ce vote a-t-il l'air de vous déplaire ?

Pourquoi jetez-vous les hauts cris ?

Voudriez-vous par hasard me faire peur et chercher peut-être à annihiler mon indépendance ? vous n'y parviendrez pas. De quel droit votre scribe vient-il m'insulter, m'invectiver, m'abreuer d'outrages ? Est-ce que je m'occupe de lui et de sa clique ? Hélas, j'ai bien d'autres chats à fouetter ! Qu'il attende ma mort, qu'il parait tant souhaiter pour disséquer mon cadavre.

Je n'ai que faire de vous, calotins endurcis, ni de vos cornettes ! Je mourrai debout sans faiblesse, avec la satisfaction d'avoir rempli, en mon âme et conscience, tous mes devoirs sociaux ; on pourra lire dans ma vie à livre ouvert.

Pourra-t-on en faire autant de vous et des vôtres ?

Continuez, Messieurs, à réchauffer dans votre sein, les reptiles que vous avez élevés, et dont pour le plus grand malheur du pays, Castelnau possède quelques échantillons, fruits féconds de l'éducation jésuitique ; vous ne m'empêcherez pas d'admirer M. Combes et de suivre en humble disciple sa politique de progrès et de défense républicaine.

Je signe :

FEYT,

Maire, Conseiller général.

PUY-L'EVÊQUE. — Foire. — Bœufs : peu d'affaires.

Porcs : cours ordinaires.
Moutons gras : 0 fr. 70 le kilo.
Poules : de 4 à 5 francs la paire.
Lapins : 0 fr. 25 la livre.
Oisons : de 2 fr. 50 à 4 francs la paire.
Canetons métis : 2 francs la paire.
Canetons communs : de 1 franc à 1 fr. 40 la paire.
Œufs : 0 fr. 50 la douzaine.
Blé : de 15 à 16 francs les 4/5.
Maïs : de 10 à 11 francs les 4/5.
Pommes de terre : de 4 à 5 francs les 4/5.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Cambriolages. — Dimanche après-midi, pendant que la dame veuve Delpont, propriétaire à Falsegarre, commune de Capdenac, se trouvant dans notre ville, des malfaiteurs se sont introduits dans son habitation en passant par la toiture, ont fouillé tous les meubles, et se sont emparés d'une forte somme. La maison de M. Julia, propriétaire au même village, a été aussi dévalisée. Plaintes ont été portées.

— *Le vitriol.* — La dame Toussaint, demeurant au village de Roussille, banlieue de Figeac, nettoyant des ustensiles de cuisine avec du vitriol, avait laissé par mégarde la fiole qui contenait cet acide à la portée de sa fillette, âgée de deux ans. Celle-ci s'empara de la fiole et en avala le contenu. Malgré tous les soins prodigués, cette enfant a expiré dans d'atroces souffrances. On juge du désespoir des parents.

Service de l'armée. — La Commission de classement des chevaux, juments, mules et mules susceptibles d'être requis pour le service de l'armée, procédera à Figeac, le 23 mai, à 2 heures, pour le canton Est, et le 25 mai, à 2 h. 1/2 pour le canton Ouest, allées des Platanes, au classement de 1903.

Tout animal non attelé doit être présenté isolément muni d'un licol et d'un bridon et non d'un licol seulement.

Probité. — Le jeune Louis Monpeyssen garçon de café à l'Eden-Théâtre, à trouvé, dimanche, à la halle aux grains, pendant le bal une broche en or de valeur. Cet honnête garçon tient l'objet à la disposition de la personne qui l'a perdu.

Cheval de retour. — Le nommé Joseph Galtié, vingt-huit ans, sans domicile, sorti de la maison d'arrêt dans la matinée de dimanche, s'est fait mettre de nouveau en état d'arrestation le soir du même jour, sous la prévention de grivèlerie.

Il avait voulu prendre sa part des fêtes de mai en se faisant servir un copieux repas dans une auberge de la place Champollion.

BAGNAC. — Foire du 4 mai. — La foire du 4 mai n'a pas été importante à cause du mauvais temps. Les transactions étaient lentes sur les bestiaux. Les veaux valaient de 85 à 95 c. le kilo. Les autres cours n'ont pas varié.

Arrondissement de Gourdon

CAZILLAC. — Elections municipales. — On sait que récemment le Conseil d'Etat avait annulé l'élection de notre ami M. L.-J. Malvy élu conseiller municipal et maire de Cazillac.

Dimanche dernier, les électeurs de cette commune ont procédé à de nouvelles élections.

Il y avait deux membres du conseil à élire.

Voici les résultats :

Votants, 329.

L.-J. Malvy radical : 250 voix élu.

Jean Champ, id. 257 id.

Les réactionnaires ont obtenu :

Valen, 57 voix.

Marcou, 25.

Queille, 3.

Guiral, 2.

Cette élection, comme on le voit, est un vrai succès pour les radicaux de Cazillac. Nos amis Malvy et Champ ont obtenu deux cents voix de plus que leurs concurrents réactionnaires.

Malgré la campagne violente qui depuis quelques jours était menée par les journaux réactionnaires et les amis de M. Lachize, on n'a pas empêché le triomphe des républicains.

Nous félicitons les électeurs de Cazillac.

DÉGAGNAC. — Voirie. — Grâce au dévoué concours de M. Daffas, notre sympathique conseiller général, le projet d'élargissement dans la traverse de Dégagnac (chemin de grande communication de Saint-Germain à Dégagnac) est à la veille de sa réalisation.

Dans sa séance du 7 avril 1902, sur le rapport de M. Daffas, rapporteur de la commission des travaux publics, le Conseil général donnait avis favorable à ce projet, et en ordonnait le renvoi à la commission des finances pour voies et moyens.

Depuis lors, cette affaire n'a cessé de suivre son cours normal. C'est ainsi que le Conseil général, dans sa séance du 22 avril dernier, vient de voter une somme de 3.025 fr. 01 qui, avec celle de 2.759 fr. 99 déjà votée dans sa séance du 2 septembre

1902, forme un total de 5.800 fr., montant de la subvention départementale.

L'élargissement de la traverse de Dégagnac constituera un embellissement pour notre bourg, en même temps qu'une amélioration pour le service vicinal.

Nous sommes heureux de constater que tout en défendant énergiquement par ses votes les principes de la défense républicaine, M. Daffas, conseiller général du canton de Salviac, ne perd pas de vue les projets locaux intéressant nos populations rurales. Elles ne manqueront pas d'applaudir à de tels efforts, à de tels résultats, et surtout elles sauront s'en souvenir.

SOULLAC. — Notre foire, quoique contrariée par le mauvais temps, a été assez importante. Les foirails étaient tous bien approvisionnés et nombreuses ont été les transactions. Voici les cours pratiqués :

Bœufs gras, de 33 à 38 fr. les 50 kilos ; bœufs de labour, 850 à 950 fr. la paire ; veaux d'attelage, 450 à 650 fr. ; veaux de corde, 350 à 425 fr. ; veaux de commerce, 250 à 350 fr. la paire ; veaux de lait, 0 fr. 85 à 0 fr. 95 le kilo.

Moutons gras, extra, très recherchés, de 43 à 45 fr. les 50 kilos ; moutons de commerce, de 33 à 40 fr. ; brebis, de 25 à 30 fr. ; agneaux, de 22 à 27 fr. ; agnelets, 15 à 20 fr. la pièce.

Porcs de commerce, 45 à 48 fr. les 50 kilos ; nourraux, 23 à 40 fr. ; porcelets, 18 à 25 fr. la pièce.

Chevreaux, de 4 à 7 fr. la pièce.

Poulets, de 0 fr. 65 à 0 fr. 75 ; poules, de 0 fr. 60 à 0 fr. 65 ; canards, 0 fr. 60 à 0 fr. 65 ; dindons, de 0 fr. 60 à 0 fr. 70 ; dindes, 0 fr. 70 à 0 fr. 75 ; chapons, 1 fr. 40 à 1 fr. 50, le tout le demi kilo.

Lapins, 0 fr. 30 à 0 fr. 35 le demi-kilo. Pigeons gros, 1 fr. à 1 fr. 20 ; pigeons, dits foyards, 0 fr. 55 à 0 fr. 60 la paire. Œufs, 0 fr. 60 à 0 fr. 65 la douzaine.

Fromages du pays, 0 fr. 60 à 0 fr. 90 la douzaine.

Bé, 18 fr. 50 à 19 fr. ; seigle, 14 à 14 fr. 50 ; orge, 13 fr. 50 à 14 fr. ; avoine, 9 fr. 50 à 10 fr. ; maïs, 12 fr. 50 ; sarrasin, 12 à 12 fr. 50 ; pommes de terre, de semence, 5 à 6 fr. ; noix, très rares, de 17 à 18 francs, le tout l'hectolitre.

Plants de vigne greffés sur rupestris ou sur riparias, de 8 à 9 fr. 50 ; herbemonts, 3 fr. 50 et 4 fr. 50 le cent.

— Accident. — Le nommé Pierre Médal, garde-frein à Brive, est tombé de son fourgon sur le trottoir, et s'est blessé grièvement au bras gauche et au menton. Les soins lui ont été donnés par M. le docteur Rebière, médecin de la Compagnie d'Orléans.

Chez nos voisins

FUMEL. — Foire. — Les bœufs sont en baisse.

Porcs gras : de 46 à 48 francs les 50 kilos ; les autres se vendent à de bons prix.

Moutons gras : 0 fr. 70 le kilo ; les autres : de 12 à 30 francs l'on.

Poules : de 4 à 5 fr. 50 la paire.

Lapins domestiques : 0 fr. 30 la livre.

Œufs : 0 fr. 60 la douzaine.

Blé : de 19 à 20 francs l'hectolitre.

Maïs : de 12 à 13 francs l'hectolitre.

Pommes de terre : 7 francs l'hectolitre.

BULLETIN FINANCIER

Les bonnes dispositions du marché se maintiennent, elles sont même fortifiées par l'espoir que le taux de l'escompte serait abaissé demain à Londres.

Nos rentes sont fermes : le 3 0/0 à 98.30. Sans changement sur la clôture précédente ; l'amortissable cote 98.30 : Le Crédit Foncier reprend à 698 ; le Comptoir National d'Escompte à 583 ; le Crédit Lyonnais à 1079.

Nos chemins sont sans changement notable : le Lyon à 1410 ; le Nord à 1842 et l'Orléans à 1.500.

Le Suez s'avance à 3.870. Parmi les fonds étrangers l'Extérieure clôture à 88.12 ; l'Italien à 103.65 ; le Portugais à 32.37 ; le Turc D vaut 29, 70 et la Banque Ottomane, 599.

Au comptant, les obligations 5 0/0 Victoria Minas sont recherchées à 372.

Les actions Moteurs à Gaz et Constructions Mécaniques sont fermes à 149 et 150 fr.

Ancien cabinet dentaire HUGGINS & BAKER

75, BOULEVARD GAMBETTA
NOUVELLEMENT RÉORGANISÉ
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

LES VARICES

L'Elixir de Virginie guérit les Varices, quand elles sont récentes ; il les amoindrit et les rend inoffensives quand elles sont invétérées. Il supprime la faiblesse des Jambes, la pesanteur, l'engourdissement, les douleurs, les enflures. Il prévient les ulcères variqueux ou les guérit et empêche leurs récurrences fréquentes. Traitement facile et peu coûteux. Le flacon, 4 fr. 50, franco. Paris, 2, rue de la Tacherie. Envoi gratuit de la brochure explicative.

Monsieur BOURGET MÉCANICIEN-DENTISTE

Préviend le public qu'il continue, comme par le passé, à gérer son Cabinet lui-même
9, rue du Lycée.

Vient de paraître :

LA SÉPARATION DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT

Par A. ANDRÉ
Directeur de l'Avenir de l'Orne et de la Mayenne
Prix : 1 fr. 25
S'adresser à M. ANDRÉ, à Alençon (Orne)

Avis au public

A. WILCKEN
CHIRURGIEN-DENTISTE

Diplômé de la Faculté de Médecine et de l'Ecole Dentaire de Paris
Dentiste du Lycée Gambetta
69, Bd Gambetta et Rue Fondue

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle que depuis le 1^{er} Mars 1903, il a ouvert, 69, Boulevard Gambetta, en son nom et sans aucun associé ni commanditaire, un cabinet de consultation. Toutes les opérations qui y seront pratiquées pourront être faites sans aucune douleur par l'insensibilisateur.

Grâce à une stérilisation rigoureuse des instruments, une garantie sérieuse pourra être donnée pour les plombages et aurifications qu'on voudra bien lui confier.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions aux Stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Luchon, Salles-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et balnéaires du réseau du Midi et notamment pour :

Agde (le Grao), Alet, Amélie-les-Bains, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Arles-sur-Tech, (La Preste), Arrean-Cadéac (Viellevieille), Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Barbotan, Biarritz, Boulogne-sur-Mer, Capvern, Cauterets, Collioure, Couiza-Montazels (Rennes-les-Bains), Dax, Espéraga (Campagne-les-Bains), Gamarde, Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Bains), Guéthary (halte), Gujan-Mestras, Hendaye, Labenne (Capbreton), Labouheyre (Mimizan), Loloque (Préchacq-les-Bains), Lamouille-les-Bains, Laruns-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leucate (la-Franqui), Lourdes, Lourdes-Barbazan, Loz-Saint-Sauveur (Barèges, Saint-Sauveur), Marignac-Saint-Béat (Lez, Val d'Aran), Nouvelle (la), Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christian), Pau, Pierrefitte-Nestalas, Port-Vendres, Prades (Molug), Quillan (Ginolles, Garganières, Escoubrou, Usson-les-Bains), Saint-Florent (Chaudesaignes), Saint-Gaudens (Encausse, Gantès), Saint-Girons (Aodnac, Aulus), Saint-Jean-de-Luz, Saléchan (Sainte-Marie, Siradan), Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat, Ussat-les-Bains et Villefranche-de-Conflent (le Vernet, Thuès, les Escaldas, Graüs-de-Canaueilles).

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

MADemoiselle MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING
(Traduit de l'anglais par Ch.-Bernard Derosne)

DEUXIÈME PARTIE

ALTESSE

XVI

Sous le chêne du roi

Il y avait quelque chose dans le ton de la jeune femme qui émut le capitaine ; il y avait quelque chose dans son regard passionné, sauvage, éperdu, qui le touchait sans qu'il sût pourquoi.

— Non, dit-il tristement, Dieu sait si j'ai eu jamais devant moi un chemin de roses. Je suis le dernier homme sur terre qui puisse mettre en jugement un de mes semblables luttant avec les difficultés de la vie et dresser contre lui un acte d'accusation. Je n'ai nul désir de vous persécuter comme vous le dites. Ce que j'ai fait et vu cette nuit, aussi bien que ce que vous m'avez avoué, sera pour moi comme si cela n'était pas. Si j'ai tort ou raison de cacher la vérité, c'est une chose beaucoup trop

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

subtile pour que je cherche à la démêler ; je sais seulement ceci, c'est que je me tairai.

Elle étendit la main d'un geste brusque, en obéissant à un nouveau mouvement instinctif.

— C'est une résolution dont je puis du moins vous remercier. Vous avez trouvé une réponse qui vous a satisfait, quand vous vous êtes demandé pourquoi j'avais quitté le théâtre et pourquoi je suis venue ici. Naturellement, vous vous êtes dit, il doit y avoir quelque chose de sinistre au fond de tout cela. Et cependant, capitaine O'Donnell, et cependant, vous serait-il impossible de trouver à ces faits une raison meilleure, plus élevée, plus digne ? L'actrice est brillante, la gouvernante sombre et vulgaire ; l'une est bien payée, magnifiquement parée et couverte d'applaudissements, tandis que l'autre n'a qu'un morceau de pain, la mise d'une quakeresse, et la situation d'une servante. Mais la vie obscure de celle-ci est en sécurité, tandis que l'autre est exposée à tous les dangers et à toutes les tentations.

Le capitaine O'Donnell se mit à sourire.

— Je le reconnais ; la vie de théâtre est exposée à tous les dangers et à toutes les tentations pour les femmes frivoles, mais non pour des personnes comme vous. Partout où vous pouvez vous trouver, vous êtes très capable de vous protéger efficacement, mademoiselle Herncastle. Ce que vous me donnez là pour excuse, n'a pas même l'avantage d'être plausible. J'ignore à quels motifs vous avez obéi c'est votre affaire, et cela ne me regarde pas du tout... A moins... il s'arrêta un instant. A

moins mademoiselle Herncastle... fit-il d'une voix lente.

— Eh bien ! capitaine O'Donnell, à moins ?

— A moins que je n'aperçoive qu'il en résulte des inconvénients quelconques. Vous avez déjà effrayé deux ou trois personnes en les portant à croire que vous êtes un spectre. Mademoiselle Herncastle se mit à rire, mais d'un rire qui n'était pas tout à fait naturel.

— Pauvre sir Richard ! Est-ce ma faute, capitaine, si je ressemble à une femme qu'il a connue et qui est aujourd'hui morte et enterrée.

— Peut-être que non. Je ne me suis pas encore bien rendu compte de l'état de la chose. Second point... et, en disant ces mots, il lui jeta un nouvel regard perçant : Ne savez-vous pas que sir Arthur Tregenna est le fiancé, le fiancé depuis plusieurs années, de lady Cecil Clive.

— Ah ! dit mademoiselle Herncastle d'un ton dédaigneux, nous mettons le pied sur un terrain délicat. Sir Arthur Tregenna est le fiancé de lady Cecil Clive, et sir Arthur Tregenna a montré pour l'humble gouvernante des enfants de milady la simple courtoisie dont tout galant homme doit faire usage envers une femme bien élevée. Car je le suis monsieur, quoique j'aie été actrice à New-York et maîtresse d'école en Angleterre. Il a conversé quelque peu avec bonté avec Mlle Herncastle, et la fille du comte avec toute sa beauté, sa naissance et son éducation, daigne être jalouse d'une mercenaire comme moi. Et

c'est vous... vous, capitaine O'Donnell, qui venez me faire un pareil reproche ! Vous êtes le dernier de qui je l'aurais attendu !

— Et pourquoi cela, mademoiselle Herncastle ?

— Parce que lady Cecil Clive, fit-elle avec emportement, peut être la fiancée de cinquante baronets, mais que c'est vous qu'elle aime ! Ah, ceci vous touche ! continua-t-elle en poussant un éclat de rire étrange et téméraire. Elle vous aime, vous, le soldat de fortune, le libre compagnon, et elle vous gardera son cœur en donnant sa main à sir Arthur devant l'autel ! Et voilà ce qu'est cette lady Cecil, si délicate, si innocente et si fière ! Vous savez mieux que moi ce que vous avez été autrefois pour elle... mais je doute que sir Arthur le sache. C'est un fidèle ami et un galant homme. Ne croyez-vous pas, capitaine O'Donnell, vous qui êtes mon juge, qu'il mérite mieux que cela de votre part et de la sienne ? Elle avait frappé au bon endroit.

Le combat avait changé de face, et la victoire s'était rangée de son côté.

Le visage de O'Donnell s'empourpra vivement sous son masque de bronze, puis il devint très pâle.

Mlle Herncastle profita impitoyablement de son avantage, comme le font les femmes en pareille circonstance.

(A suivre)

MISÉ FÉREOL

VI

Est-ce ma faute, à moi, si converti par vous au bien, au vrai, à tout ce qui élève le cœur, et le courage et la foi, si, corrigé tout-à-coup de futilité stupide, je me suis cru meilleur et plus près de vous ? est-ce ma faute enfin si, vous aimant pour tout ce que vous avez fait de moi, je n'ai pas su vous cacher ma folie, ma souffrance, et...

— Taisez-vous ! taisez-vous ! s'écria-t-elle en l'interrompant avec une impétuosité étrange.

— Mais pourquoi ? Albine, Albine si, je vous aime ? répliqua-t-il en saisissant une de ses mains.

Elle la retira brusquement et se leva comme pour s'enfuir. Mais aussi prompt qu'elle, d'un bond il fut debout. Il la retint de force par les poignets, et dans une sorte d'égarement :

— Albine, je vous en prie, ne nous séparons pas ainsi, dit-il. J'ai eu tort, j'ai mal fait de troubler notre amitié. Mais que vous importe comment je vous aime ? je me tairai.

— Laissez-moi, s'écria-t-elle en désordre

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traite avec l'Agence Havas.

et essayant de se dégager.

— Non, reprit-il violemment je ne vous quitterai pas que vous ne m'avez dit pourquoi vous êtes si dure avec moi.

— Parce que je ne vous aime pas ! Et je ne vous aime pas parce que tout ce que j'ai vu en vous de caractère d'un homme, c'est cet acte de brutalité que je subis. Vous me faites mal ! vous dis-je ; vous me faites mal !

Atteint au cœur par ces mots, il ouvrit les mains ; elle s'enfuit, le laissant dans cette étrange scène. Cloué sur place il la suivait des yeux jusqu'à ce qu'elle eut disparu derrière une butte de sable où séchait un amas de varech.

VII

Tout d'abord, Pierre resta écrasé, absorbé dans une méditation stupide ; on eût dit qu'il avait perdu la pensée. Puis, soudain, il se redressa. Vraiment il l'avait échappé belle. Emporté par un mouvement désordonné de passion, la tête égarée dans une sorte de délire, excité par cette résistance dédaigneuse et s'entêtant à la vaincre, peut-être, si elle ne l'avait pas arrêté, allait-il lui demander d'être sa femme. Quoique bien aisé d'avoir évité pareille sottise il éprouvait pourtant une irritation âpre, un regret cuisant à l'idée que, maintenant, tout était bien fini entre eux.

Rentré à Romaz, se défiant sans doute de lui-même, il dina à la hâte et alla s'installer chez la mère Isoarde. Il essaya de babiller avec Planette, de rire avec les gens. Mais vers dix heures, il fallut bien regagner le mas.

Quand il se retrouva dans sa chambre tout était silencieux autour de lui, il se laissa tomber accablé dans un fauteuil. Le souvenir le ressaisit. Il se sentait impuissant à lui échapper, les paroles dures, si dédaigneuses d'Albine lui revenaient à la mémoire ; ses regards courroucés, son accent froid et méprisant, il se retraçait tout. — Torturé par ces rappels, il se leva. La lande s'étendait endormie sous un ciel lumineux. Au loin, le village des Saintes se découpait nettement sur l'horizon pâle et clair. Il ouvrit brusquement la croisée et s'accouda au balcon. Elle le méprisait !... Des élans d'indignation folle le saisissaient, des tentations furieuses de bravades inouïes. Que pouvait-il inventer pour se relever à ses yeux ?

Après quelques heures d'un sommeil de fièvre, il se réveilla abattu, découragé. Sa colère s'était apaisée. Par un triste retour, il songeait qu'en effet l'existence qu'il avait menée jusqu'alors était inutile et misérable, aux yeux de cette fille fière et énergique, habituée à tous les courages et à toutes les luttes. Nous subissons à notre insu l'influence du milieu et des êtres qui nous entourent. Il en arriva peu à peu à absoudre la cruelle bien aimée ; il comprit presque sa sévérité, et, au fond de lui, il s'avoua peut-être qu'elle avait raison.

Après la défense si formelle de Misé Féreol, Pierre, désormais ne pouvait plus réparaître aux Saintes. A l'heure de la visite habituelle, un accablement douloureux le saisit. C'était fini ; il ne la verrait plus.

Pour échapper aux curieuses questions de

Planette, il sortit, et comme à l'ordinaire, gagna la route. Mais après quelques pas il se retourna brusquement, et, coupant à travers les marais, marcha au hasard, cherchant à s'arracher à ce souvenir qui l'obsédait. Il y avait un mois à peine qu'il était arrivé dans cette solitude. On eût dit qu'un siècle se fut écoulé entre sa vie présente et celle qu'il menait quelques semaines auparavant.

Dans ce courant de pensées il avait atteint les bords du Valcarès. Rien n'est comparable à la désolation de ces plaines incultes. Des eaux stagnantes, des lambeaux de terrains rongés, des roselières à demi submergées, le Grand Palun s'étendaient ainsi l'espace de plusieurs heures. Arrêté au milieu de la lande, il contemplait ce désert. L'étang presque desséché, semblait en augmenter encore l'aspect sinistre. C'était bien le coin le plus affreux de cette Camargue, pourtant déjà si triste. Pierre avançait machinalement. Une voix l'interpella tout-à-coup.

— Hé ! monsieur !

Derrière le pli de terrain où il s'abritait du soleil, un *guardian*, mouchoir rouge noué sous le feutre, son trident à ses côtés, se leva. Il avait reconnu son maître.

— Prenez garde d'enfoncer, dit-il vous allez perdre pied, bien sur.

Cette existence d'un *guardian*, vivant avec ses bêtes sur la lande, éteint toute intelligence, tandis que le corps s'endurcit exposé aux intempéries.

(A suivre)

Jacques VINCENT

Tribunal de commerce de Cahors

Les créanciers du sieur François BAYLE négociant, demeurant à Puy-l'Evêque, sont invités à se rendre, le lundi 18 mai 1903, à 3 heures du soir, salle d'audience du tribunal pour être consultés sur la composition de l'état des créanciers présumés et donner leur avis sur la nomination du liquidateur définitif de cette liquidation judiciaire et celle de contrôleurs.

Le Greffier,
A. POULVEREL

Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 7^e — Sommaire du 7 mai 1903.

Vie Nacla: Chronique. — Jean Destrem: Le papà des pâtisseries. — Paul Lacour: Un roman du premier Consul (suite). — Jules Mary: La faute du docteur Madelot (suite). — Adolphe Brisson: Florise Bonheur (suite). — Charles Méroutel: Le fils de Rose (suite). — Xavier de Montepin: La Demoiselle de Compagnie: Le comte Léon Tolstoï; Anna Karenina (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

LA NATURE. Revue des sciences illustrée, HENRI DE PARVILLE, rédacteur en chef, (Masson et Cie, éditeurs 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1563, du 9 mai 1903.

Distribution électrique sur le métropolitain, par R. Bannin. — La tourbe, ses applications actuelles, par L. B. — Les richesses minières de la Turquie, par D. B. — Le labyrinthe de Crète, par Frantz de Zeltner. — Le bananier par Virgile Brandicourt. — La traction électrique dans l'exécution des travaux de parcs et jardins, par Albert Mauméné. — L'essence d'iris, par Jpeques Boyer. — Trotteurs Normands et trotteurs américains, par Paul Méguin. — Un homme supportant une automobile, par W. Drancourt. — Expériences sur les dix premiers nombres, par Delauney. — Prétendue éruption volcanique en Colombie Britannique, par F. C. — Chronique. — Académie des sciences; séance du 4 mai 1903, par Ch. de Villedeuil. — Louis de Bussy, par Henri de Parville.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1588^e livraison (9 mai 1903).

La Fée des Iles, par Pierre Maël. — Histoire d'un méchant puni, par Edmée Lsprince. — La Mode des panamas, par Fr. Ancis. — Mon premier pas, par Eric Ardol. — Notre aînée, par Julie Borius. — Les secrets de la prestidigitacion, par Saint Jean de l'Escap.

Abonnements France: Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale: Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79 Paris.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Avis

Afin de permettre aux touristes ainsi qu'aux familles de s'installer sur une des Plages de Bretagne et de rayonner de là sur toutes les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie

gnie d'Orléans, d'accord avec celle de l'Ouest, vient de soumettre à l'Administration Supérieure, une proposition ayant pour objet la délivrance au départ de toute gare, station ou halte des deux réseaux (lignes de banlieue du réseau de l'Ouest exceptées) d'abonnements individuels et de famille de 1^{re} et 2^e classes, pour les Côtes Sud et Nord de Bretagne (gares des lignes du Croisic et de Guérande à Brest et de Brest à Granville par Lamballe, Dol et Folligny et des lignes d'embranchements vers la mer).

Ces abonnements comportent, en outre du trajet d'aller et retour à ces Côtes, avec arrêts intermédiaires facultatifs, la faculté de circuler à volonté sur les lignes des Côtes Sud et Nord de Bretagne.

Ils seraient délivrés chaque année du Samedi veille des Rameaux au 31 octobre inclus et seraient valables 33 jours avec faculté de prolongation moyennant supplément.

Le prix des cartes d'abonnement varierait entre 75 fr. et 130 fr. suivant la classe et la distance, pour les parcours (aller et retour) n'excédant pas 1000 kilomètres en dehors des points de libre circulation. Au delà de 1000 kilomètres, le prix serait augmenté de 0 fr. 45 et 0 fr. 65 (en 2^e et 1^{re} cl.) par fraction de 10 kilomètres en sus.

Des réductions allant jusqu'à 50 0/0 seraient consenties en faveur des membres d'une même famille.

PUBLICATIONS

éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.

1^o à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert.

2^o en Province: dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes:

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand. — DE LA LOIRE AU PYRENEES. — LA BRETAGNE. — LA TOURAINE. LES GORGES DU TARN. — POITOU-ANGOUMOIS.

LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géographiques)

1 ^o DE PARIS à TOURS.	Premières livraisons d'une collection qui sera continuée
2 ^o DE TOURS à NANTES.	
3 ^o DE NANTES à LANDERNAU, et embranchements.	
4 ^o D'ORLÉANS à LIMOGES.	
5 ^o DE LIMOGES à CLERMONT-FERRAND, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.	
6 ^o DE ST-DENIS-près-MARTEL à ARVANT, ligne du Cantal.	
DE TOURS à ANGOULÊME. D'ANGOULÊME à BORDEAUX.	

Billets de famille à prix réduits à l'occasion des Vacances de Pâques

En vue de faciliter les déplacements pendant les vacances de Pâques, la Compagnie

gnie d'Orléans délivre du Samedi, veille des Rameaux (4 avril), au Lundi de Pâques, (13 avril) inclus, de toute station de son réseau pour toute station du réseau, distante d'au moins 125 kilomètres de la station de départ, des billets aller et retour de famille en 1^{re}, 2^e et 3^e classes aux conditions suivantes:

Réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples pour chaque personne en sus de deux; autrement dit, le prix du billet de famille, aller et retour, s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples, le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux, l'itinéraire peut ne pas être le même à l'aller qu'au retour et les domestiques ont la faculté de prendre place dans une autre classe de voiture ou même dans un autre train que la famille.

Arrêt facultatif dans toutes les gares de parcours.

La durée de validité de ces billets est de 33 jours, non compris le jour du départ.

Billets d'abonnement de famille pour les Plages de Bretagne

En vue de faciliter les déplacements des familles sur les plages de la Bretagne, la Compagnie d'Orléans vient de soumettre à l'Administration supérieure une proposition ayant pour objet d'émettre des billets d'abonnement de famille de 1^{re} et de 2^e classe pour bains de mer et excursions sur les plages de Bretagne, comportant la faculté de circuler à volonté sur les lignes et sections de ligne qui relient ces plages entre elles, du Croisic et de Guérande à Château-lin.

Ces billets comporteraient la réduction ci-après, sur les prix pleins des billets individuels d'abonnement existant pour les mêmes plages.

1 ^{re} Carte — Prix plein du billet individuel
2 ^e Carte — Réduction de 10 0/0 sur le prix du billet individuel
3 ^e Carte — Réduction de 20 0/0
4 ^e Carte — Réduction de 30 0/0
5 ^e Carte — Réduction de 40 0/0
6 ^e Carte — Réduction de 50 0/0 et au-delà.

Ils seraient délivrés chaque année du samedi veille des Rameaux au 31 octobre inclus et seraient valables 33 jours avec faculté de prolongement moyennant supplément.

Billets d'aller et retour de famille pour les vacances

En vue de faciliter pendant les vacances de Pâques et les grandes vacances, les déplacements des familles dans les régions desservies par les réseaux d'Orléans et du Midi, la Compagnie d'Orléans d'accord avec la Compagnie des Chemins de fer du Midi, vient de soumettre à l'administration supérieure une proposition ayant pour objet d'émettre des billets aller et retour de famille comportant une réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples, pour chaque personne en sus de deux.

Ces billets seraient délivrés au départ de

toute gare ou station du réseau d'Orléans pour toute gare et pour certaines haltes du réseau du Midi, distantes d'au moins 125 kilomètres de la gare de départ ou inversement, savoir:

1^o. — Pour les vacances de Pâques, du samedi, veille des Rameaux (4 avril), au lundi de Pâques (13 avril) inclus.

2^o. — Pour les grandes vacances, du 15 juillet inclus, au 1^{er} octobre inclus.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Luchon, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et balnéaires du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris):

Agde (le Gran), Alet, Amélie-les-Bains, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Arles-sur-Tech (La Preste) Arreau-Cadéac (Vieille-Aure), Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Barbotan, Biarritz, Boulogne-Parsbos, (le), Cambo-les-Bains, Capvern, Cauterets, Collioure, Couiza-Montazels (Rennes-les-Bains), Dax, Espéras (Campagne-les-Bains); Gamarde, Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Bains), Guéthary (halte), Gujan-Mestras, Hendaye, Labenne (Capbreton), Labouheyre (Mimizan), Laloque (Préchaux-les-Bains), Lamalou-les-Bains, Laruns-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leucate (la Franqui), Lourdes, Lourdes-Barbazan, Loz, Saint-Sauveur (Barèges, Saint-Sauveur), Marignac-Saint-Beat (Lez, Val d'Aran), Nouvelle (la), Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefite-Nestala, Port-Vendres, Prades (Molitg), Quillan (Ginosses Carcanières, Escouloubre, Usson-les-Bains), Saint-Flour (Chaudesaigues), Saint-Gaudens (Encasse, Ganties), Saint-Girons (Aodnac Aulus), Saint-Jean-de-Luz, Saléchan (Sainte-Marie, Siradion), Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat, Ussat-les-Bains et Villetranche-de-Conflent (le Vernet, Thuès, les Escaldas, Graüs-de-Canaud-les).

Durée de validité: 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Monsieur le Directeur du Monde Moderne

122, rue Réaumur, Paris

Veillez envoyer un numéro complet et gratuit à l'adresse ci-dessous:

A découper et à envoyer, en joignant 0 fr. 25 en timbres-poste, pour les frais d'expédition et de port.

Le propriétaire gérant: A. COUESLANT.